

## **Norme sur la conciliation travail-famille (CTF)**

Le Bureau de la normalisation du Québec (BNQ) a publié en juillet dernier une norme sur la conciliation travail-famille. La FTQ a participé aux travaux du comité de travail qui a élaboré son contenu.

Cette norme vise notamment à inciter de plus en plus d'organisations à développer des mesures et des pratiques d'aide et de soutien à la conciliation travail-famille et à offrir de multiples choix aux organisations afin que les mesures et pratiques soient adaptées aux besoins de la main-d'œuvre et aux réalités des milieux de travail.

La norme n'est pas obligatoire. La démarche reste volontaire pour une entreprise qui souhaite se prévaloir d'une certification du BNQ.

Dans le cadre des négociations collectives, les syndicats pourront s'en inspirer pour convaincre les employeurs à mettre en place des mesures concrètes dans les milieux de travail.